



ATD Quart Monde Wallonie-Bruxelles a.s.b.l.

L'évolution de la pauvreté en Belgique

depuis le Rapport Général sur la Pauvreté

Régis De Muylder

Collection « Connaissance et engagement »

Cette publication relève de la loi du 30 juin 1994 relative au droit d'auteur.

Cette loi précise entre autres que l'auteur *"dispose du droit au respect de son oeuvre lui permettant de s'opposer à toute modification de celle-ci"* et qu'il a *"le droit de s'opposer à toute déformation, mutilation ou autre modification de cette oeuvre ou à toute autre atteinte à la même oeuvre, préjudiciables à son honneur ou à sa réputation."*

Elle rappelle que, sauf accord explicite de l'auteur, sont seules autorisées les courtes citations *"effectuées dans un but de critique, de polémique, de revue, d'enseignement, ou dans des travaux scientifiques, conformément aux usages honnêtes de la profession et dans la mesure justifiée par le but poursuivi (...). Les citations visées devront faire mention de la source et du nom de l'auteur."*

Ce document s'adresse au monde associatif, aux citoyens, aux professionnels, à tous ceux qui s'engagent pour le respect de la dignité de chacun et agissent pour que les droits fondamentaux soient effectivement assurés à tous.

Ce document forme un tout dont chaque élément doit être situé dans son contexte.

Ancrée dans la vie, la connaissance bâtie sur l'engagement et l'action est en construction permanente.

Le travail présenté a pour premier objectif d'alimenter et de soutenir les engagements des uns et des autres, pour faire progresser les droits de l'homme et la lutte contre la misère et l'exclusion.

Nous avons fait le choix de diffuser largement ce travail non seulement pour faire connaître l'expérience et la pensée des personnes très pauvres (et de ceux qui s'engagent à leurs côtés) mais aussi pour qu'il soutienne et inspire d'autres démarches de connaissance qui renforcent les projets et les combats menés avec eux et à partir d'eux.

Nous vous proposons de découvrir dans notre collection "documents de référence" quelques textes qui situent clairement les enjeux de telles démarches et leurs exigences pour qu'elles servent réellement les plus pauvres et contribuent effectivement à lutter contre la misère et l'exclusion.

La collection **Connaissance et engagement** publie des travaux réalisés par des personnes engagées dans la durée aux côtés des personnes et familles très pauvres.

Introduction

Abolir la pauvreté,¹ c'est le titre qu'ont choisi les rédacteurs du rapport bisannuel du Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, publié à l'occasion des dix ans du rapport général sur la pauvreté (RGP). Ils voulaient signifier que *la lutte contre la pauvreté ne peut en aucune manière se résumer à une acceptation résignée ou à une gestion d'un certain nombre d'exclus*.

Est-ce que la situation de pauvreté, dans notre pays, s'est améliorée depuis le RGP ? C'est une question qui nous est régulièrement posée et à laquelle cette analyse tente d'apporter quelques éléments.

Un élément en guise de préambule. Peu avant l'été 2006, dans un groupe de travail, composé à majorité de personnes vivant dans la pauvreté, un homme affirmait : « *La situation est difficile pour nous aujourd'hui, mais demain elle sera encore pire pour nos enfants.* » Et ce point de vue était repris unanimement par toutes les personnes présentes. Un point de vue certes subjectif, mais qui traduit ce que vivent aujourd'hui les personnes très pauvres et la manière dont ils voient l'avenir. Cela nous paraît déjà significatif tant les personnes vivant dans la pauvreté portent toujours en elles l'espoir que leurs enfants vivront dans des conditions meilleures que celles qu'elles ont elles-mêmes connues.

Essayons d'apporter quelques éléments plus objectifs à cette réflexion.

¹ Abolir la pauvreté – Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale. Décembre 2005.

1. Des données chiffrées

Un belge sur sept – près de 15% de la population – vit en dessous du seuil de pauvreté. C'est une donnée officielle, qui a beaucoup interpellé les médias par son ampleur. Rappelons que cette mesure est basée uniquement sur les revenus et que, pour être considéré comme « pauvre » selon ce critère, il faut bénéficier de revenus inférieurs à 60% du revenu médian de la population. On trouvera quelques commentaires intéressants sur cette mesure dans le rapport qui a conclu la recherche – action – formation sur les indicateurs de pauvreté². Ce rapport montre notamment qu'un tel indicateur ne dit rien sur ce que cela signifie vivre avec de faibles revenus et que ce seuil est fixé arbitrairement : est-ce que ceux qui ont des revenus juste au-dessus du seuil vivent dans des conditions meilleures que ceux qui sont juste en dessous ? Pas forcément, pourtant, selon ce critère, les uns seront considérés comme « pauvres », les autres pas. Cela est communément admis et on a tendance aujourd'hui, quand on utilise ce seuil, à parler de « risque de pauvreté » et non de « pauvreté ».

Il convient donc de relativiser cet indicateur. C'est pourtant celui qui est le plus utilisé. Il permet notamment de faire des comparaisons entre régions dans un même pays³, entre pays au sein de l'Union européenne ; également de suivre une évolution dans le temps. En Belgique, cet indicateur montre,

² Un autre approche des indicateurs de pauvreté. Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale. Mars 2004.

³ En Belgique, il y a des disparités significatives entre les trois régions du pays. Nous n'entrons pas dans ces considérations qui sortent du cadre de la présente analyse.

au cours de ces dernières années, une relative constance (entre 13 et 15%), mais la tendance est plutôt à une détérioration.

Il est intéressant de compléter ces données par le coefficient de Gini qui est un indicateur qui permet de mesurer les inégalités entre les revenus. Ce coefficient est toujours compris entre 0 et 1. En cas d'égalité complète (tous les individus ont le même revenu), ce coefficient a une valeur de 0 et en cas d'inégalité totale, ce coefficient a une valeur de 1. Pour la Belgique, l'évolution de ce coefficient est la suivante⁴ :

	avant impôt	après impôt
1985	0.344	0.267
1990	0.362	0.297
2000	0.381	0.309
2001	0.392	0.319

L'évolution de ce coefficient est très claire : non seulement les inégalités de revenus se sont accrues significativement entre 1985 et 2001, mais elles sont moins bien corrigées par l'impôt, ce qui peut mettre sérieusement en question l'évolution des politiques destinées à renforcer la cohésion sociale.

⁴ Ce tableau est repris dans le rapport 'Abolir la pauvreté' p.23.

2. La question de l'emploi

Il y a eu, au niveau de l'Union européenne, entre 2000 et aujourd'hui, une évolution notoire. Aux sommets de Lisbonne et de Nice, les pays alors membres de l'Union – il y a eu, depuis, l'élargissement à dix nouveaux membres – mettaient l'accent sur l'inclusion sociale et appelaient chaque pays à rédiger un plan d'action nationale d'inclusion sociale. Depuis lors, les priorités exprimées ont changé et les pays membres ont voulu mettre l'accent sur la croissance et l'emploi. Comme si la croissance et l'emploi allaient résoudre les questions liées à la pauvreté !

Des indicateurs utilisés au niveau européen mesurent le taux d'emploi et le chômage de longue durée. Pour la Belgique, entre 1998 et 2004, ces indicateurs se sont légèrement améliorés⁵. Mais qu'est-ce que cela veut dire exactement ? Lorsqu'une personne au chômage bénéficie d'une mesure d'activation ou d'une formation, elle n'apparaît plus comme étant au chômage. Ces mesures s'étant multipliées, cela se ressent au niveau des indicateurs. Mais cela veut-il dire que ces personnes ont trouvé un travail durable et que leur situation s'est améliorée ? Les participants au projet de recherche – action – formation sur les indicateurs de pauvreté avaient mis deux points en évidence⁶. Quand on parle de mesures d'activation et de formation, il est important d'évaluer à moyen et long terme ce que ces mesures permettent. D'autre part, quand emploi, il y a, il faut se demander si celui-ci

⁵ Le détail de tous ces chiffres peut être trouvé sur le site web d'Eurostat.

⁶ Une autre approche des indicateurs de pauvreté (cité plus haut) voir le chapitre sur le travail et l'emploi (pp 83-108)

contribue à stabiliser la situation de la personne vivant dans la pauvreté. Est-ce qu'il lui permet d'envisager l'avenir autrement ? Ce type d'évaluation fait toujours défaut.

Ce que l'on constate de plus en plus, c'est la multiplication d'emplois précaires, de statuts qui n'apportent aucune garantie. C'est-à-dire des emplois qui ne permettent pas à ceux qui les exercent de sortir de la pauvreté. On utilise de plus en plus, au niveau européen, la notion de « working poors ». Le vocable anglais s'est imposé dans toutes les langues. Il s'agit bien de personnes ayant un travail, mais dont les revenus se situent sous le seuil de pauvreté, tel que défini plus haut. Cela souligne que mettre l'accent sur la croissance et l'emploi, comme l'a fait l'Union européenne, n'apporte strictement aucune garantie en matière de lutte contre la pauvreté.

La situation est préoccupante pour tous les travailleurs ; elle l'est particulièrement pour les personnes vivant dans la pauvreté. La multiplication des statuts précaires et mesures d'activation conduit à un appauvrissement par le travail. Et c'est, au niveau de nos pays européens, insuffisamment mesuré et évalué. De plus, on tend à déréguler de plus en plus le monde de l'entreprise. Et on n'évalue pas comment des mesures d'activation ou autres mesures de remise à l'emploi déstructurent le monde du travail et finalement fragilisent les travailleurs les moins qualifiés ou les plus pauvres. La situation du travail et de l'emploi s'est incontestablement détériorée au cours des dernières années en Belgique et, de manière plus générale, en Europe.

3. La question des droits fondamentaux

Le RGP avait mis l'accent sur le lien entre pauvreté et droits de l'homme. En effet vivre dans la grande pauvreté, c'est d'abord et avant tout vivre dans une situation où les droits fondamentaux ne sont plus effectifs et où on ne peut plus exercer ses responsabilités de citoyens. Dans les suites du RGP, certaines mesures avaient été prises pour rétablir les plus pauvres dans leurs droits. Un exemple est celui de l'accès aux soins. Certes, dans ce domaine, tout n'est pas encore parfait et l'accès aux soins reste difficile dans certaines situations.

Mais dans cette volonté de rendre effectifs pour tous, les droits fondamentaux, nous constatons que l'évolution n'est pas favorable. Le droit à disposer d'un logement décent est garanti par la Constitution (article 23). En réalité, l'accès à un logement décent devient de plus en plus difficile pour un nombre croissant de personnes et familles. Il y a de plus en plus de personnes qui vivent à la rue. Et le profil de la personne vivant à la rue communément véhiculé dans les médias – adulte, le plus souvent de sexe masculin – ne résume absolument pas la réalité de ceux qui se retrouvent effectivement à la rue. Dans les centres d'hébergement, on rencontre de plus en plus de familles avec enfants. On peut de cet exemple du logement, tirer deux réflexions importantes. Effectivement l'accès aux droits fondamentaux se détériore. Ensuite les mesures prises sont des mesures plutôt d'assistance que de restauration des droits. On parle d'augmenter la capacité d'accueil dans les centres d'urgence, de renforcer les centres d'hébergement. Il est sans doute justifier de prendre des mesures spécifiques pour répondre à l'urgence. mais cela ne doit pas – ne peut pas – se faire au détriment d'une vraie

politique de logement ; laquelle, malgré les discours politiques, tarde à se concrétiser.

On voit se multiplier les restaurants sociaux, les distributions alimentaires ; on voit apparaître et se développer des « infirmières de rue », des structures de soins ambulantes, etc. Ces structures montrent que notre système a failli, qu'il n'est plus capable de garantir les droits fondamentaux à tous. Ce qui est inquiétant, c'est que notre société semble s'en accommoder. Pensons-nous pouvoir aborder la pauvreté uniquement avec des mesures d'urgence ? Notre propos n'est pas de critiquer ceux qui s'engagent dans la mise en œuvre de ces mesures d'urgence. Il est de mettre en question une société qui se contente de cela pour faire face à ce que vivent les plus pauvres.

4. La participation des plus pauvres

Une des caractéristiques principales du RGP est d'avoir été réalisé avec la participation directe de personnes vivant dans la pauvreté. Il avait inauguré un mode de dialogue entre les personnes vivant dans la pauvreté et les autres acteurs de la société qui reste une référence importante. Depuis lors on parle beaucoup de la participation, mais notre expérience montre qu'on prend de moins en moins les moyens qui permettent vraiment aux plus pauvres de participer. Nous illustrons ceci par un exemple.

A l'occasion des dix ans du RGP, des rencontres de travail ont eu lieu dans toutes les provinces du pays et dans la région de Bruxelles-Capitale. Ce processus de dialogue s'est conclu par un événement national à Bruxelles, le 16 juin dernier. Des militants Quart Monde et d'autres membres de notre association ont participé activement à cette démarche. Nous n'avons pas retrouvé la méthode de dialogue qui avait conduit à la rédaction du RGP et à diverses démarches qui se sont inscrites dans la suite de celui-ci. Cela nous inquiète car cela constitue un recul sensible par rapport à 1995.

Un groupe D'ATD Quart Monde en Wallonie a participé avec des personnes ayant l'expérience de la pauvreté à la rencontre provinciale. Ce groupe a travaillé de longues heures pour prendre connaissance de la note préparatoire rédigée sur le thème de la « Famille » et pour préparer son intervention. Lors de la rencontre, le président du groupe de travail ne voulait guère donner la parole aux militants. Ils ont dû se battre pour exprimer ce qu'ils avaient préparé avec d'autres. On leur a recommandé d'être brefs. « C'était invivable, dit un militant présent à cette rencontre, on n'écoutait que les

professionnels. » Est-ce cela le dialogue que l'on veut ? Les mémoires rendant compte des rencontres provinciales montrent bien que la démarche a mis en évidence le point de vue des universitaires, des scientifiques, des politiques, des professionnels, beaucoup plus que celui des personnes vivant dans la pauvreté.

C'est une évolution préoccupante qui montre que la participation des plus pauvres est sans cesse compromise. De plus si on ne prend pas les moyens de cette participation, si on ne respecte pas les rythmes qui leur sont nécessaires, leur parole risque sans cesse d'être analysée et interprétée par d'autres et finalement instrumentalisée par d'autres.

Conclusion

Ces quelques éléments concrets et documentés montrent combien l'inquiétude exprimée par la personne citée dans l'introduction est fondée. L'évolution de ces dernières années est effectivement défavorable pour personnes et familles qui sont touchées par la pauvreté.

Editeur responsable :
Régis De Muylder
Av. Victor Jacobs, 12
1040 – Bruxelles

Année 2006